

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN HOSPITALIER

Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique
Spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes
Option électricité
1 poste

Procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 22 Mars 2023

Le jury d'admissibilité du concours externe sur titres de Technicien Hospitalier branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique, spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes, option électricité s'est réuni en visioconférence le 22 Mars 2023 en vue de statuer sur l'admissibilité des candidat(e)s à l'issue de l'étude des dossiers.

Etaient présents :

- **Madame Lucie CHABAGNO**, Directrice des achats et de la logistique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Monsieur Alain BERGERY**, Ingénieur Hospitalier en chef, responsable du service Biomédical aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Monsieur Michel FRAULOB**, Ingénieur Hospitalier, responsable des services techniques du Centre Hospitalier d'Erstein,
- **Monsieur Jean-Philippe RUDLOFF**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

Etait absent :

- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

Le jury, arrête la liste d'admissibilité au concours susmentionné ainsi qu'il suit :

NOMS et PRENOMS des candidat(e)s admissibles :
(ordre alphabétique)

- HERRMANN Julien
- MASSINI Michaël
- SIMON JEAN Yannick
- STIEVENARD Olivier

MEMBRES DU JURY

- **Madame Lucie CHABAGNO**, Directrice des achats et de la logistique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,

Directrice des Achats et de la Logistique

Lucie CHABAGNO

- **Monsieur Alain BERGERY**, Ingénieur Hospitalier en chef, responsable du service Biomédical aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

Alain BERGERY

- **Monsieur Michel FRAULOB**, Ingénieur Hospitalier, responsable des services techniques du Centre Hospitalier d'Erstein,

Michel FRAULOB

- **Monsieur Jean-Philippe RUDLOFF**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

Jean-Philippe RUDLOFF

- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

ABSENT

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Strasbourg, le 22 Mars 2023